



Fondée à Lausanne
le 6 décembre 1908

FEDERATION VAUDOISE DES SOCIÉTÉS D'APICULTURE

Section de la Côte Vaudoise Aubonne

27 février 2021



Rapport 2020

Table des matières

1	ORDRE DU JOUR.....	2
1.1	PRÉAMBULE	3
1.2	PROCÈS-VERBAL	3
1.3	RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA FVA	10
2	ACTIVITÉS	14
2.1	RAPPORT SUR LA VULGARISATION APICOLE VAUDOISE	14
2.2	RAPPORT DU RESPONSABLE DES MONITEURS-ÉLEVEURS.....	16
2.3	RAPPORT SUR LE CONTRÔLE DU MIEL	17
2.4	RAPPORT DU RESPONSABLE DES EXPOSITIONS FVA.....	20
2.5	RAPPORT DE L'INSPECTEUR CANTONAL DES RUCHERS	21
2.6	ENGAGEMENT DES SECTIONS.....	22
3	FINANCES.....	23
3.1	BILAN, COMPTE PERTES ET PROFITS.....	23
3.2	CAISSE DES ACARICIDES	24
3.3	BUDGET 2021	25
3.4	RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES.....	26
4	PAROLE AUX INVITÉS.....	27
4.1	NAJLA NACEUR - CHEFFE DE LA SECTION STRATÉGIE ET SUIVI – DGE	27
5	ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE DES SOCIÉTÉS D'APICULTURE	28
5.1	COMPOSITION DU COMITÉ.....	28
5.2	PRÉSIDENTS DES SECTIONS.....	29
5.3	CAISSIERS DES SECTIONS.....	30
5.4	SECRÉTAIRES DES SECTIONS.....	31
5.5	CONTRÔLEURS DU MIEL.....	32
5.6	CONSEILLERS APICOLES.....	33
5.7	MONITEURS ÉLEVEURS / ASSOCIATION STATION VAUDOISE FÉCONDATION REINES	35
5.8	MEMBRES HONORAIRES	37
5.9	CHRONOLOGIE DES PRÉSIDENTS, DU COMITÉ FVA ET DES DÉLÉGUÉS SAR	38
6	INSPECTORAT	42
6.1	INSPECTEURS DES RUCHERS	42



Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Samedi 27 février 2021
Formulaire de vote en ligne

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2020
3. Rapport du président
4. Présentation des comptes
5. Rapport de la commission vérificatrice des comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice 2020
7. Désignation des sections vérificatrices des comptes 2021
8. Budget 2021 et cotisations 2022
9. Rapport de la vulgarisation apicole
10. Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs
11. Rapport du contrôleur du miel
12. Rapport du responsable de la promotion et des expositions
13. Modification des statuts
14. Elections statutaires
15. Assemblée SAR – 2021
16. Etat sanitaire du rucher vaudois par l'Inspecteur cantonal
17. Messages des invités
18. Assemblée des délégués 2022
19. Divers et propositions individuelles

1.1 Préambule

En fonction des conditions actuelles liées à la situation sanitaire, le comité de la FVA a pris la décision d'organiser l'assemblée des délégués FVA 2021 de manière "digitale", solution exceptionnelle autorisée par la Confédération au travers de l'article 27 de l'ordonnance 3 Covid-19.

Le comité de la FVA remercie l'équipe de la société d'apiculture de la Côte Vaudoise sous la direction de son président Sébastien Durussel qui, néanmoins, a tout mis en œuvre pour assurer l'organisation de cet événement pour qu'il ait lieu en présentiel, ceci jusqu'à la malheureuse décision d'annulation. Le comité de la FVA est bien évidemment désolé de ce changement de programme qui était contraire à sa volonté.

1.2 Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée des délégués a lieu on-line avec le déroulement et les délais suivants :

Samedi 6 février 2021 : les délégués reçoivent un lien sur lequel ils peuvent consulter la documentation relative à l'Assemblée générale (rapports, comptes, informations diverses).

Samedi 13 février 2021, midi : délai pour poser des questions relatives aux documents soumis en lien.

Samedi 20 février 2021 : délai pour la publication des réponses à toutes les questions soumises. Ces réponses se trouveront en lien sur une page mise à jour. Le formulaire comprendra alors également les cases pour l'inscription des données personnelles ainsi que les questions concernant les votes soumis.

Samedi 27 février 2021, minuit : délai pour les délégués qui répondent aux questions et finalisent leurs votes.

Présences

Statutairement, chaque société fédérée peut être représentée à l'Assemblée générale des délégués par deux délégués pour un effectif inférieur à 200 membres, et trois pour un effectif supérieur à 200 membres.

Au 27 février 2021, ce sont 36 délégués qui reçoivent un accès au formulaire de vote.

30 délégués ont répondu dans le délai imparti. Conformément aux statuts de la F.V.A, la présence étant supérieure à 50%, l'Assemblée des délégués convoquée peut délibérer.

La majorité est donc fixée à 16 voix.

Ordre du jour

Il a été remis dans les délais statutaires à chaque président de section. Il n'est pas mis en consultation.

Médaille Apimondia

La médaille d'or d'Apimondia, catégorie stand, est propriété de la FVA. Elle a récompensé le stand de la FVA lors de la grande réunion de Lausanne en 1995. Symboliquement cette médaille représente la grande famille des apiculteurs vaudois. Aujourd'hui elle personnifie la présence de tous et nous rappelle que nous sommes réunis pour le bien de chacun.

Elle a été confiée en 2020 à la section des Alpes et sera remise à la section organisatrice lors de la prochaine assemblée des délégués qui aura lieu en présentiel.

Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs des votes électroniques Mme Rachel Bruchez de la section de la Haute Broye et M. Fabio Forcella de la section des Alpes.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2020

Le PV de l'assemblée du 1er février 2020 qui s'est tenue à Chardonne figure dans le rapport annuel de la FVA et a été adressé aux invités et à tous les présidents des sections.

Il ne suscite aucune remarque.

Le PV est accepté avec **29** OUI et une abstention.

Son auteur, Sylvain Uldry, secrétaire, est remercié pour la prise de note et la rédaction de cet important document.

3. Rapport du président

→ voir 1.3

Quentin Voellinger, président, vous propose dans son rapport une synthèse de l'année 2020.

4 Présentation des comptes

→ voir 3.1 et 3.2

Didier Reymond, caissier, met en consultation les comptes de la FVA et de la caisse des acaricides.

Les comptes de la FVA laissent apparaître, pour l'exercice 2020, un bénéfice de Frs 2'066.18.

Ces derniers sont expliqués en détail à l'aide d'un tableau présenté en annexe 3.1.

Le résultat de la caisse des acaricides présente, pour l'exercice 2020, un bénéfice de Frs 3'395.71

La fortune nette se monte à Frs 124'178.33

Les comptes sont expliqués en détail à l'aide d'un tableau présenté en annexe 3.2.

5. Rapport de la commission vérificatrice des comptes

→ voir 3.4

Ernest Jossi, de la section de Moudon est rapporteur de la commission.

6. Approbation des comptes de l'exercice 2020

A la suite de la mise à disposition de la présentation des comptes et du rapport de la commission de vérification, l'approbation des comptes est soumise au vote.

Les comptes sont acceptés avec **25** OUI et 5 abstentions.

Didier Reymond, caissier de la FVA est chaleureusement remercié pour son travail.

7 Désignation des sections vérificatrices des comptes 2021

Le délégué de la société du Nord Vaudois reste en charge, il sera accompagné l'année prochaine par un délégué de la société de Nyon.

La désignation de la section de Nyon est acceptée avec **29 OUI** et une abstention.

8. Budget 2020 et cotisations 2021

→ voir 3.3

Le budget est également mis à disposition par le caissier, Didier Reymond et celui-ci ne soulève aucune question.

Le comité de la FVA propose le maintien du tarif actuel des cotisations.

Ces deux points sont soumis au vote.

Le budget présenté est accepté avec **29 OUI** et une abstention.

Le montant des cotisations est accepté avec **26 OUI**, 1 NON et 3 abstentions.

Les cotisations restent fixées à 6.00 Frs

9 Rapport de la vulgarisation apicole

→ voir 2.1

Le rapport est mis en consultation et ne génère aucune question.

Des remerciements sont formulés à Alain Lauritzen interlocuteur et responsable principal de la gestion du dicastère de la vulgarisation.

10. Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs

→ voir 2.2

Le rapport d'Alain Jufer est mis en consultation.

À la suite de ce compte rendu, aucune question n'est posée.

Il est remercié pour son travail.

11. Rapport du contrôleur du miel

→ voir 2.3

Le rapport de Patrick Moreillon, contrôleur pour la FVA, est mis en consultation et n'engendre aucune remarque ou question.

Il est remercié pour son travail.

12. Rapport du responsable de la promotion et des expositions

→ voir 2.4

Le rapport est mis en consultation et ne génère aucune remarque.

Des remerciements sont formulés à Amélie Héritier, responsable du dicastère promotion.

13. Modifications des statuts

En 2020, le caissier de la FVA Didier Reymond a entrepris toutes les démarches pour la déclaration de la FVA au fisc vaudois. À la suite d'une légère modification des statuts (AGE du 17.10.2020) qui a été nécessaire pour obtenir une exonération fiscale, cette dernière a été acceptée.

Le règlement de la caisse des acariens a été adopté à l'AG FVA à Bex le 15 février 1997. La caisse avait pour but, pour donner suite aux modifications de l'Ordonnance Fédérale sur les épizooties de l'époque, de maintenir une structure efficace de lutte contre l'acariose des abeilles et du varroa jackobsoni, ainsi que toutes les maladies qui pouvaient mettre en danger l'apiculture vaudoise et qui n'étaient pas reconnues par l'Ordonnance Fédérale sur les épizooties. Cette caisse était alimentée par le paiement des produits de lutte distribués aux apiculteurs. Aujourd'hui, la FVA n'est pas autorisée à avoir une activité commerciale qui permettrait d'alimenter cette caisse et la vente des acaricides par la FVA s'effectue depuis des années à prix coûtant. La caisse des acaricides sera dorénavant considérée comme faisant partie intégrante de l'avoir de la FVA.

Cela nécessite donc le vote par les délégués de la dissolution de la caisse (art. 8 du règlement pour la caisse). Le capital restant revient à la FVA. L'affectation future de cet argent n'est pas précisée dans le règlement.

Une nouvelle modification des statuts est ensuite nécessaire dans laquelle les points relatifs à la caisse des acariens ainsi qu'à son règlement sont abandonnés (art. 12 et 13). Pour des questions administratives, un point supplémentaire à l'article 12 est rajouté. D'autres petites modifications sont nécessaires pour des questions de compréhension aux chapitres IV et V.

Voici les extraits des statuts avec les modifications proposées (**en gras et italique**)

Art. 12

L'Assemblée ~~ordinaire~~ **générale** des délégués se prononce sur :

- a) ~~le rapport présidentiel;~~ **le procès-verbal de l'Assemblée générale précédente**
- b) les comptes de l'exercice écoulé ;
- ~~a) les comptes de la caisse acariens ;~~
- c) le budget de l'année courante ;
- d) la cotisation annuelle ;
- ~~b) la modification du règlement de la caisse acariens ;~~
- e) la modification des statuts, à l'Assemblée générale qui suit une demande formulée à ce sujet ;
- f) la confirmation de la version des statuts en vigueur ;**
- g) d'autres propositions présentées par le comité.

Art. 13

L'Assemblée ~~ordinaire~~ **générale** des délégués procède à la nomination de deux sociétés chargées de la vérification des comptes de la F.V.A. ~~et de la « caisse acariens ».~~ **Le mandat pour la société nommée est de deux ans.**

CHAPITRE IV

~~Commission de coordination technique~~ **d'élevage SAR (CE SAR)**

Art. 22

~~Le comité désigne son délégué au sein de la commission technique SAR.~~

Art. 22 a

Les moniteurs éleveurs ainsi que leur chef (délégué siégeant d'office à la commission d'élevage SAR) sont nommés selon le règlement du groupement des moniteurs éleveurs et de la commission d'élevage SAR (art 3, version 17 mars 1984).

Les membres de la F.V.A. s'engagent à respecter les zones de protection des stations de fécondation afin d'assurer leur bon fonctionnement. Aucune colonie d'abeilles ne doit se trouver dans le périmètre fixé par les responsables de chaque station reconnue par la Commission d'élevage SAR (**CE SAR**), en accord avec le chef technique SAR. Ces zones de protection font l'objet d'une publication dans la Revue suisse d'apiculture afin d'informer les apiculteurs.

CHAPITRE IV

Art. 26

Une proposition de dissolution de la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture doit être présentée par la majorité des sections affiliées. Cette proposition doit se faire par lettre au comité **6 six** mois avant la fin de l'année en cours.

Art. 28

La dissolution ne deviendra effective que si les $\frac{3}{4}$ **trois quarts** des délégués présents à une Assemblée générale des délégués l'adoptent. La liquidation est alors organisée par le comité, à moins que l'assemblée générale ordonne des liquidateurs spécifiques. Les compétences de l'assemblée générale restent d'actualité durant la liquidation.

En cas de dissolution / départ à l'étranger, l'actif éventuel restant sera remis à une institution suisse et exonérée des impôts en raison de son but de pure utilité publique ou de service public. Il peut également être attribué à la Confédération, aux cantons, aux communes et leurs établissements.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée des délégués tenue par correspondance le 27 février 2021. Ils entrent immédiatement en vigueur. Ceux du 18 octobre 2020 sont abrogés.

Dans le délai imparti, Roland Chablais, président de la section de Lausanne pose la question suivante:

Si la FVA n'est pas autorisée à avoir une activité commerciale, ce qui permettrait la vente des acaricides à prix coûtant, comment voyez-vous ladite vente sur les comptes de la FVA, ceci sans activité commerciale ?

Didier Reymond, caissier FVA répond: Il s'agit d'une question d'appréciation. Le sujet a été abordé avec l'administration fiscale dans le cadre des négociations sur l'exonération fiscale. Les prix pratiqués et les volumes traités plaident pour le classement de cette activité dans la catégorie « Non commerciale ».

Aucune autre demande n'a été formulée.

La dissolution de la caisse des acariens et par conséquent l'intégration de son capital aux comptes de la FVA est acceptée avec **28 OUI**, 1 NON et une abstention.

Les modifications apportées pour la mise à jour des statuts sont acceptées avec **27 OUI** et 3 abstentions.

14. Elections statutaires du comité et du président

Election du comité

Cette année Alain Lauritzen, arrive au terme d'un premier mandat de 3 ans et il se présente à sa propre réélection.

Il est réélu à l'unanimité moins 3 abstentions.

Election du président

Quentin Voellinger se présente à sa propre réélection. L'élection est tacite.

Composition du comité

Le comité est donc composé des personnes suivantes :

Quentin Voellinger	Président
Alain Lauritzen	Vice-Président
Didier Reymond	Caissier
Sylvain Uldry	Secrétaire
Amélie Héritier	Membre

Election du représentant FVA au comité SAR

Les statuts FVA mentionnent à l'art. 17 L'Assemblée générale des délégués est seule compétente pour désigner, sur présentation des sections, ses candidats au comité de la Société Romande d'Apiculture. Benoit Droz a été élu en 2018 pour 3 ans.

Benoit Droz se présente à sa propre réélection et est réélu à l'unanimité.

15. Assemblée SAR – 2021

L'assemblée générale de la SAR est prévue le samedi 20 mars 2021 à Neuchâtel. Elle aura lieu en visioconférence. Les principaux points de l'ordre du jour sont l'accès aux comptes, le projet de numérisation de la Revue suisse d'apiculture, la proposition d'introduction d'une cotisation partenaire.

Pour mémoire, deux délégués de la fédération et 18 délégués des sections ont le droit de participer aux débats. La SAR organisera les inscriptions.

16. Etat sanitaire du rucher vaudois par l'Inspecteur cantonal

→ voir 2.5

Franck Crozet, inspecteur cantonal des ruchers, a transmis son rapport qui n'a suscité aucune question ni remarques.

17. Messages des invités

→ voir 4.1

- Madame Naceur, Cheffe de la section stratégie et suivi – DGE nous a transmis un message.

Il n'a engendré aucune question.

- Aucun autre invité n'a transmis de communication

18. Assemblée des délégués 2022

L'assemblée 2022 sera organisée par la section du Jorat, au nom de sa section, Steeve Péguiron, président a accepté le mandat.

Les dates suivantes sont mises en consultations :

19.02.2022 ou 26.02.2022 ou 05.03.2022

Après sondage, la date du 26 février 2022 est retenue.

19. Divers et propositions individuelles

- Aucune proposition n'a été formulée par les délégués.
- En réponse aux propositions antérieures :

Bourse aux courses ?

A l'AG 2020, le désir a été émis par l'un des délégués de créer une banque de donnée des courses possibles. La récolte de donnée a été maigre, raison pour laquelle nous vous redemandons votre collaboration.

Demande de renseignement sur une éventuelle importation possible du B401 ?

Cette demande est déjà plus ancienne, elle a été formulée en 2017. La FVA poursuit les démarches en collaboration avec Benoit Droz.

1.3 Rapport du président de la FVA

Pour les apiculteurs et leurs protégées, l'année 2020 commence bien. Les pertes hivernales sont moindres que d'habitude et le développement progressif d'un printemps qui se manifeste sans gels tardifs permet aux colonies de croître rapidement. En prime en 2020, une à deux belles récoltes de printemps en plaine, une bonne récolte en été et pour beaucoup d'entre nous une période de semi-confinement qui coïncide avec la saison apicole et qui nous permet de prendre le temps d'apprécier cette magnifique saison. Pour l'apiculture, c'est donc une année normale, voire classée dans les bonnes.

En 2020, le comité de la FVA s'est réuni 12 fois pour traiter des affaires courantes, dont une fois avec le service vétérinaire et une fois pour la réception des acaricides. Une assemblée des délégués FVA en février et une assemblée technique FVA en octobre ont eu lieu. Les assemblées générales de Vaud Terroirs et de Prométerre ont eu lieu par correspondance. Il n'y a eu qu'une seule réunion de terrain dans le cadre du projet Agri-Poll.

La situation sanitaire, à cause du covid-19, a été fatale pour de nombreuses manifestations. Nous espérons que 2021 nous permettra de combler le manque qui a été créé en 2020. Les rencontres et les échanges entre apiculteurs et agriculteurs dans le cas du projet Agri-Poll par exemple sont intéressantes et donnent lieu à des débats constructifs. Nous vous invitons vivement à prendre le temps de vous rendre à l'une de ces séances en 2021 où vous serez en compagnie de Vanessa Ménétrier, Aurélie Heinis et Yann-David Varennes. Nous nous engageons à vous transmettre les informations à temps. Pour aider à porter ce projet de manière indirecte, vous avez la possibilité d'y participer en enregistrant vos données (exemple chute naturelle du varroa) en utilisant l'application Apinotes. Un aide-mémoire figure sur la première page du site de la FVA. En collaboration avec Prométerre, le comité a élaboré une charte qui peut être utilisée comme référence en ce qui concerne les relations qui sont entretenues entre l'agriculteur qui met à disposition un emplacement de rucher et l'apiculteur qui exploite cet emplacement. Aussi, nous consacrons la prochaine conférence d'automne FVA aux résultats du projet Agri-Poll (voir aussi ci-dessous, plus d'informations à ce sujet).

Suite à la situation sanitaire, le comité n'a pas eu la possibilité d'entreprendre sa sortie annuelle pour la formation continue. Il s'est donc contenté de prendre un souper au bord du lac un soir d'été, entre deux périodes de semi-confinement.

Pour la formation de base en apiculture des 152 participants, les trois journées de cours théoriques ont pu avoir lieu début 2020. 53 certificats ont été délivrés en automne 2020. Les six demi-journées de cours pratiques dans les quinze groupes tenus par les conseillers apicoles ont été plus compliquées à organiser mais ont également eu lieu. La formation a été renforcée à l'aide d'une plateforme électronique (description des visites de rucher au fil de la saison), des vidéos tutorielles, des questionnaires en ligne. Je remercie tous les conseillers apicoles pour leur flexibilité et leur engouement qui ont permis aux élèves de ne pas rester sur leur faim. La demi-journée d'information sur le concept varroa a pu être réalisée à l'aide de courts métrages (d'ailleurs, une partie est libre d'accès sur le site www.apiculture.ch - formation), par contre, la demi-journée programmée en septembre sur le nettoyage du matériel apicole a dû être annulée. Un cours d'élevage de reines théorique a eu lieu en début d'année. La partie pratique n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Par conséquent, les participants inscrits à ce cours en 2020 se verront offrir la formation pratique en 2021. Une conférence d'automne a été proposée sur le thème de la pollution lumineuse. Elle a été donnée par visioconférence par M. Antoine Sierro.

Cadres de la FVA en 2020 : il n'y a pas eu de formation de nouveaux cadres. Le conseiller apicole M. Pierre-Alexandre Yersin effectue après 23 ans de bon et loyaux services sa dernière année de vulgarisation. Je le remercie au nom de la FVA et de toutes les personnes qui ont bénéficié de ses enseignements. Un petit présent lui a été envoyé en guise de reconnaissance. Les moniteurs-éleveurs MM. Jacques Linder et François Andrey effectuent leur dernière année au sein du groupe des moniteurs-éleveurs. Cela fait plus de 15 années qu'ils sont très actifs dans la gestion et l'entretien de la station de fécondation de l'Hongrin. Je les remercie au nom de la FVA et de tous les apiculteurs de Suisse romande qui ont pu, grâce à eux, bénéficier des services de fécondation de reines carnica durant de nombreuses années. Un petit cadeau leur a été envoyé en guise de reconnaissance. M. Stéphane Gunther reprendra le flambeau de cette station en 2021. Je remercie les équipes des conseillers apicoles et des moniteurs-éleveurs qui déploient un travail énorme et d'une très haute qualité. J'exprime au passage mes remerciements particuliers à M. Benoit Droz, notre délégué au comité de la SAR, pour tout le travail qu'il effectue pour le bien de la vulgarisation en Suisse romande.

Notre site internet faisant également partie de la vulgarisation, j'aimerais remercier Mme Patricia Parattte qui est le webmaster de notre site web et qui l'entretient depuis de nombreuses années. Le comité est en relation avec elle pour donner un coup de rajeunissement à ce site en 2021, notamment à la première page qui doit devenir plus dynamique et ainsi avoir pour but de maintenir le nouveau visiteur le plus longtemps possible en consultation sur le site.

Enfin, tout ceci est également possible grâce à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), représentée de Mme Aurélie Heinis, qui soutient financièrement de manière très importante nos activités de vulgarisation apicole, non seulement dans la formation des débutants, mais également dans l'élevage. Un grand merci à Mme Aurélie Heinis pour la très sympathique collaboration que nous entretenons avec elle. Voir aussi les rapports annuels de la vulgarisation apicole vaudoise, rédigé par M. Alain Lauritzen et celui du responsable des moniteurs-éleveurs, M. Alain Jufer. Ces deux personnes achèvent un travail volontaire colossal et je transmets des remerciements particuliers à eux pour leur excellent travail qui est toujours réalisé avec efficacité.

En 2020 et dans le canton de Vaud, près de 200 apiculteurs proposent du miel labellisé, dont 126 avec le label « Miel du Pays de Vaud ». 64 tonnes de miel ont été annoncées. Voir rapport du responsable du contrôle du miel (PM). Tous nos remerciements sont exprimés à M. Patrick Moreillon pour la gestion du contrôle du miel et la promotion des labels Vaudois et d'apiculture. Nos remerciements vont également à Mme Catherine Meystre qui a cessé son activité de contrôleuse d'exploitation fin 2020. Un petit présent lui a été envoyé en guise de reconnaissance.

Les principales actions de promotion du miel vaudois n'ont pas eu lieu en 2020, encore à cause du covid (comptoirs et journée cantonale du miel). L'association Vaud Terroirs a tiré le rideau en fin d'année 2020 pour laisser la place à Vaud Promotion qui dès le début 2021 s'occupera de promouvoir la nouvelle marque VAUD+. Merci à toutes les sociétés qui ont organisé des ventes de miel lors d'autres manifestations régionales qui ont quand même pu se dérouler dans les périodes de déconfinement. Nous remercions M. Jacques Henchoz, chef d'Etat-Major du département de l'économie de l'innovation et du sport (DVAG) pour le subventionnement des activités promotionnelles 2019. Un compte « instagram » pour la promotion du Miel du Pays de Vaud a été lancé par Mme Amélie Héritier, responsable de la promotion FVA (son nom : mielvaud) que je remercie pour son extraordinaire collaboration et son travail. Voir aussi son rapport de la promotion et expositions.

La rencontre de janvier 2021 entre le comité et le service à la consommation et des affaires vétérinaires (MM. G. Peduto, F. Crozet, A. Schmid) et Mme Aurélie Heinis a permis comme d'habitude un échange très intéressant. En 2020, le canton comptait 1319 apiculteurs, 1691 ruchers recensés abritant un total de 15'829 ruches. Les pertes hivernales 19/20 se situent à 20% , un moins bon résultat que celui observé en 18/19 et qui se situait à 19%. (17/18 : 25%). Des efforts doivent encore être faits pour motiver nos propres voisins apiculteurs à traiter en même temps que nous-mêmes. Merci à vous tous de continuer à favoriser et à inciter les voisins au traitement coordonné et dans les temps (respect des dates recommandées). Pour ce faire, nous vous suggérons un groupe Whatsapp réunissant les apiculteurs de votre région. La FVA compte 1114 membres actifs en 2020.

Je répète ici que depuis 3 ans, il est possible d'obtenir un numéro Accorda auprès d'Aurélien Heinis en vue d'adhérer à la plateforme Apinotes. Avec Apinotes, vous avez la possibilité de remplir votre formulaire B2 de façon électronique. Aussi et depuis cette plateforme, d'autres fonctions également gratuites sont à votre disposition. Nous vous encourageons à faire le pas. Et justement, en adhérant à Apinotes, vous avez la possibilité de soutenir activement le projet Agri-Poll en indiquant deux données importantes pour la recherche sur les mortalités hivernales : les chutes naturelles du varroa avant les deux traitements d'été ainsi que les dates auxquelles les traitements d'été ont été effectués. Je vous remercie d'avance de votre collaboration. Voir aussi rapport du DGAV - DAVI

Je remercie M. Franck Crozet, inspecteur cantonal des ruchers pour le travail d'envergure qu'il accomplit chaque année et pour la collaboration qu'il témoigne avec ses inspecteurs dans la campagne de vente des acaricides. Les ventes et la vulgarisation pour les traitements contre le varroa se sont bien déroulées. En 2020, 329 commandes dont 131 format papier (39%), ont été passées. Le taux des commandes format papier a augmenté de 2 %. Pour 2021, nous vous encourageons vivement à utiliser la voie électronique pour vos commandes et de bénéficier ainsi d'un rabais de 5%. Vous pouvez très simplement effectuer votre commande depuis la première page du site www.apiculture.ch en cliquant sur le bandeau noir en haut de page.

La SAR nous invite à mettre à l'ordre du jour de notre assemblée 2021, les deux initiatives populaires qui seront mises en votation le 13 juin 2021, soit « Pour une Suisse libre de pesticides » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique ». Comme nous vous l'avons déjà transmis à l'AD FVA 2020, cela fait longtemps que le comité de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) s'est penché sur la question de son positionnement par rapport à ces deux initiatives. Il en retient que la FVA est une association au sens des dispositions des art 60 ss du Code civil suisse, dont les buts sont clairement définis dans les statuts (Art. 5) et que ces derniers ne mentionnent pas d'engagement politique. Par conséquent, le comité garde cette ligne et dans ce contexte, il n'émettra pas de recommandations de vote en ce qui concerne ces votations (initiatives « phytos »). Le comité de la FVA encourage vivement tous ses membres à prendre le temps restant nécessaire pour analyser de façon responsable l'ensemble des tenants et aboutissants des deux objets soumis au vote populaire. Elle encourage chaque citoyen à en débattre avec ses proches et ses connaissances dans le monde apicole et agricole, puis de voter au plus proche de sa conscience. C'est seulement par l'engagement individuel et responsable de chaque citoyen que notre démocratie fonctionne comme elle le doit.

Nous vous informons également que si le souhait d'un positionnement de la FVA existe au sein des apiculteurs vaudois, l'Assemblée générale des délégués ordinaires ou une Assemblée extraordinaire des délégués (minimum 1/3 des sections) serait compétente pour délibérer et se prononcer à ce sujet. (Art. 9 et 10). Pour faciliter l'organisation d'une éventuelle AG extraordinaire et de son vote, nous pouvons encore profiter de l'ordonnance 3 COVID-19 qui, le 11 septembre 2020, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Les assemblées peuvent encore se tenir par écrit ou sous forme électronique jusqu'à la fin de cette année.

Je vous ai déjà informé l'année passée qu'il est de plus en plus difficile de trouver de la relève auprès des jeunes générations. Je vous rappelle donc qu'il faut choyer et valoriser la potentielle relève qui se présente à vous durant vos manifestations dans les sections. Vous trouverez en annexe de ce rapport une liste avec des postes vacants. Je vous remercie de diffuser au mieux cette liste auprès de vos membres des sociétés.

J'exprime un GRAND MERCI à toutes les personnes qui s'engagent de manière courageuse et sans relâche dans les domaines touchant de près ou de loin à nos chères avettes sans oublier les anciens qui ont construit la FVA jusqu'à nos jours. Je remercie les membres et amis du comité qui sont pour moi d'une énorme aide et qui font avancer le travail qui nous incombe de manière réfléchie, efficace et indépendante. J'ai un énorme plaisir de collaborer avec eux, leur témoigne une confiance extraordinaire et les remercie donc une fois de plus chaleureusement pour le travail effectué.

Votre président :

Quentin Voellinger

2 Activités

2.1 Rapport sur la vulgarisation apicole vaudoise

En 2020, dès le mois de mars, la pandémie a perturbé le bon déroulement d'une grande partie des événements. Les cours pratiques au rucher ont dû être repoussés puis réorganisés en plus petits groupes. La majeure partie des événements qui prévoyaient des rassemblements a pu être adaptée.

Cours de base en apiculture étalé sur deux ans 2020 / 2021

152 futurs apiculteurs répartis dans 15 groupes ont suivi la formation en 2020.

- **Volée 2019-2020** : 54 élèves de 2^{ème} année ont suivi les formations. 53 certificats ont été délivrés au terme des deux années de formation.
- **Classe 2020-2021** : 98 élèves de 1^{ère} année ont participé aux cours
- **Cours débutants 2022**: (cursus 2022/2023), les inscriptions seront ouvertes sur le site de la FVA le mercredi 15 septembre 2021 (www.apiculture.ch) à 12h00. Les inscriptions peuvent se faire uniquement de manière électronique.

Événements sur 2020 destinés aux apiculteurs du canton :

- **Deux demi-journées d'information:**
 - La demi-journée prévue le 27 juin 2020 sur "**Le concept varroa SSA**" n'a pas pu se tenir en "présentiel". Cependant, tous les sujets prévus ont pu être préparés et enregistrés avec chaque intervenant. Les vidéos des différents sujets ont été diffusées en ligne auprès de 97 participants préalablement inscrits.
Cette demi-journée sera reconduite le **samedi 26 juin 2021 à Marcelin**, Morges. Elle est obligatoire pour tous les participants aux cours de formation de base mais est ouverte à tous les apiculteurs. Le but est de rafraîchir les connaissances sur les moyens de lutte contre le varroa qui reste la cause la plus importante du syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles et des pertes hivernales.
 - La demi-journée prévue le 26 septembre 2020 sur le "**Nettoyage du matériel apicole**" a dû être annulée en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19. Nous espérons pouvoir l'organiser le **samedi 25 septembre 2021** à Grange-Verney, Moudon.
- **Reconversion vers l'apiculture biologique :**
La journée de formation sur la reconversion vers l'apiculture biologique a eu lieu le 7 novembre 2020. Elle n'a malheureusement pas pu être organisée en "présentiel", mais a été maintenue au travers d'une plateforme en ligne. 48 personnes se sont inscrites à cette formation.

Cette journée de formation sera reconduite le **20 novembre 2021 à Marcelin, Morges**

- **Conférence annuelle :**

La conférence d'automne a elle également dû être diffusée en ligne. Elle a été donnée par Antoine Sierro, biologiste indépendant, entomologiste et ornithologue, elle a abordé "**Les conséquences de la pollution lumineuse sur la nature**"

Le **10 novembre 2021**, la conférence d'automne présentera une rétrospective et les résultats du projet Agriculture et Pollinisateurs. La conférence est prévue à **19h00** au stand de Vernand à Romanel sur Lausanne.

- **Commande des acaricides :**

Les apiculteurs qui ont commandé en 2020 les produits acaricides par voie électronique ont profité d'un rabais supplémentaire accordé par la FVA allant jusqu'à 5%. Cette remise incitative vise à encourager le recours à une commande par un formulaire informatique qui facilite la gestion, la fiabilité et la facturation des commandes

329 commandes ont été reçues et 131 ont été envoyées par la poste au format papier (38%). La FVA reconduira cette année la même formule en accordant une remise de 5% à tous les apiculteurs qui feront l'effort de commander électroniquement.

Les responsables de la vulgarisation :

Quentin Voellinger

Alain Lauritzen

2.2 Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues apiculteurs.

Un hiver clément a contribué à une perte minime dans les ruchers. La météo favorable du printemps a permis un superbe développement des colonies, donnant la possibilité, en fonction des régions, à de belles récoltes de printemps. Pour la suite, dame nature nous a octroyé du miel de miellat de belle qualité.

Les stations vaudoises, bien que peu fréquentées, ont offert des fécondations de qualité. Là, à nouveau, le temps clément a permis aux jeunes reines des sorties sans risque.

Activités du groupement :

Coronavirus oblige, j'ai laissé le libre choix aux moniteurs de donner ou non les cours pratiques d'élevage mis sur pied par notre fédération. Nous reprendrons cette année les éleveurs qui ont participé au cours théorique en 2020 afin de leur donner la possibilité de se former au niveau pratique.

Les nouveaux moniteurs venant principalement de l'est du canton, ont eu la tâche de seconder Stéphane Günther pour la préparation de ruches à mâles pour la station de l'Hongrin. Les deux responsables de cette station, Messieurs François Andrey et Jacques Linder ont décidé d'arrêter cette tâche à fin 2020. Merci à eux pour le travail accompli pendant plus de 15 ans.

Sélection :

Afin de prouver la qualité de notre sélection, la CE-SAR a mis sur pied le contrôle de pureté de race par analyse ADN des sous-lignées présentes chez les moniteurs éleveurs. Sur 275 reines testées, seuls deux échantillons se sont révélés hybridés. Ceci est très encourageant. Cela démontre que notre système de sélection dans son ensemble fonctionne très bien. Le travail des anciens, les mesures morphologiques et le sérieux des responsables de stations ont permis de conserver la pureté de notre sélection.

L'essai d'importation d'Allemagne d'une reine à haut potentiel a servi, pendant deux ans, comme souche à mâles à la station de Bonatchiesse. Les bénéfices de ce croisement sont en général bons, sauf sur quelques lignées qui montrent une agressivité excessive.

Les résultats des ruchers de testage à l'aveugle ont donné les lignées fécondées à Bonatchiesse en 2018 comme grandes gagnantes lors de la publication des résultats par Beebreed. Ceci démontre que le système de calcul prend énormément en compte l'ascendance des reines, au détriment des lignées SAR qui participent à ce système de sélection que depuis peu de temps.

Afin d'augmenter nos chances de bons résultats, nous encourageons les moniteurs à entrer dans le système Beebreed les valeurs de sélection de chacune de leurs reines.

Perspectives :

Afin de confirmer la valeur de nos stations, nous allons engager une série de contrôles de pureté par analyse ADN sur les ruches à mâles et sur la descendance des reines fécondées. Ceci nous permettra de connaître, non seulement la pureté de la fécondation, mais également si les reines ont bien été fécondées par les mâles de la station.

Je vous rappelle que les moniteurs éleveurs sont à votre disposition pour vous fournir du couvain de qualité issu de leur sélection. La Carnica est une abeille douce, à bon rendement et très économe, soit le meilleur choix pour notre apiculture d'amateur éclairé.

Je vous souhaite une bonne année apicole et me réjouis de vous rencontrer dans l'une ou l'autre de nos stations.

Le responsable des moniteurs éleveurs:

Alain Jufer

2.3 Rapport sur le contrôle du miel

Récapitulatifs des annonces :

Utilisateurs appellation label d'or

Annonces SAR: 83 apiculteurs dont 16 nouvelles check-lists

Annonces de miel : 56

Quantité de miel annoncée : 28'713 kg

Labels distribués : 50'037

Contrôles en laboratoire (Liebefeld) : 1 échantillons

Utilisateurs appellation Miel du Pays de Vaud

Annonces FVA : 126 apiculteurs dont 38 nouvelles check-lists

Annonces de miel : 94

Quantité de miel annoncée : 35'789 kg

Labels distribués : 67'521

Contrôles en laboratoire (Orif) : 187 échantillons

Pour le canton un total de plus de 64 tonnes de miel labellisé (28 tonnes pour 2019)

Si 2019 était définie comme année maigre au niveau de la quantité de miel, nous avons eu de la chance puisque 2020 a permis de rétablir un équilibre. En effet rares sont les apiculteurs qui auront à se plaindre des récoltes. Par contre les pertes hivernales ayant été conséquentes pour certains, cette année aura permis de les compenser en créant des nuclei bienvenus.

Si la plupart des marchés et manifestations ont été annulés, on a remarqué par contre une nouvelle approche du public pour des produits de proximité et les miels labellisés offrent un plus.

Concernant les contrôles en général, il serait important de définir une date limite pour annoncer du miel et prendre des labels. Celle-ci se situerait vers fin septembre (en réflexion actuellement en raison de la situation sanitaire). En effet je pense qu'à cette date, les apiculteurs ont terminé leurs récoltes et sont à même de définir la quantité de miel à leur disposition et le nombre de labels pour leurs futures ventes. Les annonces de dernière en octobre sont dérangeantes car c'est la période où les récapitulatifs et décomptes sont réalisés et il n'y a rien de plus désagréable que de tout reprendre parce qu'un collègue a " oublié " d'annoncer du miel et a justement besoin de labels supplémentaires pour son marché. Les contrôleurs du miel travaillent bénévolement et ils ont droit à une pause à la fin de la saison apicole.

J'ai parlé lors de l'assemblée technique en septembre passé des plus de 180 analyses de miel effectuées. Et en regardant les résultats, ceux-ci sont excellents :

Taux d'humidité et d'HMF particulièrement bas, tant dans les miels de fleurs que les miels d'été. Pour rappel un taux d'HMF jusqu'à 15 mg/kg est défini comme " miel frais " or sur les 187 analyses réalisées, ce taux variait entre 0 et 7,5. Dans un seul cas le miel a dû être vraisemblablement surchauffé mais il correspondait aux normes des denrées alimentaires.

Quant au taux d'humidité tant craint, le 99 % était impeccable pour la labellisation et pour rappel les chiffres sont plus stricts que les normes officielles. Que du bonheur donc. Enfin, les taux de conductivités électriques ont permis de donner l'appellation " miel de miellat " à de très nombreux échantillons, ce qui n'est pas forcément courant. Les consommateurs qui apprécient les miels de caractère seront contents.

Ces résultats démontrent que les apiculteurs qui ont présenté leur miel à l'analyse, travaillent fort bien et qu'ils peuvent sans souci et avec fierté présenter leur produit au public.

Une grande majorité de ces miels provenait de collègues qui ont adhéré au label " miel du Pays de Vaud " et chaque année le nombre d'apiculteurs qui proposent leur miel à l'analyse de laboratoire est croissant. C'est le signe de confiance dans la qualité du produit et également la fierté de se dire que le travail est bien réalisé.

Enfin, si l'on veut peaufiner son produit, il reste la dernière petite touche, c'est la mise en pot et la présentation de son étiquette. Un commerçant qui me commande régulièrement du miel m'a expliqué que ses clients achetaient d'abord avec les yeux. Donc faites-vous plaisir, offrez-vous une belle étiquette et changez peut-être des classiques images de la montagne, des fleurs, des vaches et du chalet. Faites la promotion de votre miel, et laissez ces éléments bucoliques à certains partis politiques.

Enfin, et je l'avais déjà signalé, l'étiquetage du miel est encore à améliorer dans certains cas afin qu'il corresponde aux normes légales ; il y a encore quelques petites lacunes mais on progresse. Les contrôleurs du miel ainsi que les présidents des sections sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires à ce sujet.

Je remercie les collègues qui s'occupent des contrôles du miel ceci depuis de nombreuses années, mais également le comité de la fédération pour son soutien et son écoute.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année apicole.

Le contrôleur de la FVA

Patrick Moreillon

Contrôles 2020 Sections	Contrôleurs	Fiches contrôle SAR	Check-list SAR	Quantité kg	Labels apisuisse	Fiches contrôle FVA	Check-list FVA	Quantité kg	Labels FVA
Les Alpes Chamossaire	Tille Stéphane	19	1	3721	4280	9	2	848	1920
Basse-Broye	Margairaz Jacques Jaccoud Henri	36	4	9250	14634	0	0	0	0
Bière	Stoll Myriam	0	0	0	0	16	3	3120	6600
Haute-Broye Jorat	Sarbach Vincent	29	1	1674	4699	43	3	2571	7118
Cossonay	Moreillon Patrick	0	1	0	0	27	7	5428	10230
Côte vaudoise	Stoll Charles	4	1	800	1576	11	3	1450	2370
Gros-de-Vaud Nord Vaudois	Ruth Erismann	0	0	0	0	28	8	7495	9500
Lausanne Morges	Meystre Catherine	53	7	4683	11771	4	2	794	1150
Nyon	Quarta Vittorio	47	0	7680	11060	35	3	5329	10883
Lucens, Moudon Menthue	Gijssbers Nicole	9	1	905	2017	18	3	2200	4750
Orbe	Ajvazi Brahim	0	0	0	0	8	3	2579	4000
Pays-d'Enhaut	Linder Jacques	0	0	0	0	24	1	3975	9000
Totaux		197	16	28713	50037	223	38	35789	67521
Analyses de miels		SAR 1 échantillon				FVA 187 échantillons			

Le contrôleur pour la FVA
Patrick Moreillon

2.4 Rapport du responsable des expositions FVA

Le dicastère de la promotion et des expositions m'a été remis l'année passée à la suite de mon élection au sein du comité de la FVA. Ma première tâche fut de vous contacter virtuellement, pour collecter des informations sur vos activités de promotions, afin de pouvoir rédiger une demande de soutien auprès du canton, soit de la direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Tous les responsables de la promotion et les présidents des sections ont reçu un fichier modèle pour annoncer les différentes activités de chaque section. Si vous voulez bénéficier d'une aide financière, il est crucial que vous annonciez vos activités, merci à tous pour votre retour. Le montant reçu par le canton est redistribué aux différentes sections en suivant un pourcentage selon ce qui a été annoncé. Nous remercions le canton pour son soutien financier pour les activités promotionnelles de la FVA.

Afin de faciliter cette tâche, permettez-moi de vous rappeler le schéma, car il se répète chaque année : prenons l'exemple pour cette année 2021, le but est de rassembler le décompte et justificatif des activités effectuées lors de la saison apicole passée (=2020) et de prévoir le budget de la saison suivante (=2022).

Nous avons des délais fixes à respecter pour envoyer tous ces documents au canton et demandons votre active participation. Le délai de retour pour ces informations est fixé au 15 juin 2021. Nous sommes conscients que cette tâche sera d'autant plus ardue cette année, car bon nombre d'événements ont dû être annulé en 2020. Malgré tout, certains d'entre vous ont tout de même pu organiser une journée ou plusieurs journées de vente soit dans un marché, soit lors d'autre autre événement.

Cette année 2020 a été en quelque sorte une répétition générale pour moi, nous étions prêts à organiser les différents événements prévus, mais malheureusement ils ont été annulés, la situation sanitaire ne permettant pas d'organiser ce genre d'événements sans risque. Rassurez-vous, ce n'est que partie remise.

Il était prévu cette année de participer pour la première fois au Miam Festival 2020 – Lausanne à table - 30 mai au 1^{er} juin 2020. Malheureusement cette manifestation fut une des premières à avoir été annulée.

Le comptoir « Gouts et Terroirs » à Bulle a également été annulé, mais réservez déjà la date du 28 octobre au 1^{er} novembre 2021.

Enfin la journée cantonale du miel prévue en novembre a également été annulée, je remercie sincèrement les 5 sections qui s'était annoncées et je compte sur vous pour la prochaine édition.

A ce sujet, notez déjà la date du 13 novembre 2021. Nous comptons sur tous et voudrions cette année avoir un taux de participation record. Le but serait d'avoir toutes les sections représentées, sur différents sites dans le canton, pour qu'à l'occasion de cette journée, nous puissions mettre en avant notre travail et celui de nos chères Avettes en proposant du miel de qualité à déguster et à la vente.

Nous avons également décidé de promouvoir le Miel du Pays de Vaud sur « Instagram », @MielVaud, n'hésitez pas à vous abonner. Nous allons lancer un appel à tou(te)s les apiculteurs(trices) labelisé(e)s pour partager leurs photos et ainsi égayer ce nouvel outil de promotion.

N'hésitez pas à me contacter si vous désirez participer à une ou l'autre de ces manifestations directement sur promotion@apiculture.ch.

Dates à retenir :

- 15 juin 2021 : retour des documents pour la demande de subvention
- 28 octobre – 1^{er} novembre 2021 : comptoir « Gouts et Terroirs » à Bulle
- 13 novembre 2021 : Journée Cantonale du Miel

La responsable de la promotion :

Amélie Héritier

2.5 Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers

Mesdames, Messieurs, chers collègues apiculteurs,

Avec cette pandémie qui nous impacte toutes et tous, je vous souhaite bien du plaisir avec vos abeilles.

Suite à la destruction de nids de frelons asiatiques sur Genève, je vous rends attentif de bien regarder si vous apercevez des nids dans les arbres. Si par hasard vous apercevez des frelons et que vous en capturez un, je vous laisse regarder tout de suite avec le préposé frelon asiatique de votre section. Vous pouvez de même me contacter (franck.crozet@vd.ch) et je ferai suivre

Concernant les dates de distribution des acaricides, voici la liste :

Lundi 21 Juin :	Yverdon
Mardi 22 Juin :	Montricher, Poliez-le-Grand
Mercredi 23 Juin :	Morges, Orbe, Avenches
Lundi 28 Juin :	Aigle
Mardi 29 Juin :	Moudon, Nyon, Vevey (Corsier)
Mercredi 30 Juin :	Epalinges
Jeudi 1 Juillet :	Ferlens
Vendredi 2 Juillet :	Château D'Oex (Les Moulins)

Je vous souhaite une bonne année apicole et recevez mes cordiales salutations.

L'inspecteur cantonal des ruchers

Franck CROZET

2.6 Engagement des sections

SECTION ORGANISATRICE	Année		Sections vérificatrices des comptes
PAYS-D'ENHAUT	2012	Rougemont	Gros-de-Vaud et Haute-Broye
BASSE-BROYE	2013	Salavaux	Haute-Broye et Jorat
BIERE	2014	Bière	Jorat et Côte Vaudoise
CHAMOSSAIRE	2015	Bex	Côte Vaudoise et La Menthue
COSSONAY	2016	Lussey-Villars	La Menthue et Lausanne
NORD VAUDOIS	2017	Cronay	Lausanne et les Alpes
GROS-DE-VAUD	2018	Poliez-le-Grand	Les Alpes et Lucens
HAUTE-BROYE	2019	Ecotaux	Lucens et Morges
LES ALPES	2020	Chardonne	Morges et Moudon
CÔTE VAUDOISE	2021	En ligne	Moudon et Nord Vaudois
JORAT	2022		Nord Vaudois et Nyon
LAUSANNE	2023		Nyon et Orbe
LUCENS	2024		Orbe et Pays-d'Enhaut
LA MENTHUE	2025		Pays-d'Enhaut et Avenches
MORGES	2026		Avenches et Bière
MOUDON	2027		Bière et Chamossaire
NYON	2028		Chamossaire et Cossonay
ORBE	2029		Cossonay et Gros-de-Vaud

3 Finances

3.1 Bilan, compte pertes et profits

BILAN	ACTIFS	
	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	1'624.90	1'334.90
CCP 10-12905-4	225'187.44	210'918.82
BCV c/c 789744	23'311.70	23'311.70
Débiteurs	21'608.50	12'882.20
Marchandises commerciales	61.20	61.20
Participations	1.00	1.00
Machines et appareils	6.00	6.00
TOTAL :	271 800.74	248 515.82

	PASSIFS	
	31.12.2020	31.12.2019
Créanciers	85'111.25	63'892.51
Produits encaissés d'avance	16'000.00	16'000.00
Fonds anniversaire fédération	3'638.00	3'638.00
Fonds anniversaire des sections	2'233.00	2'233.00
Fonds exposition et cours	40'900.00	40'900.00
Fonds label	16'656.00	16'656.00
Capital propre	31'867.97	31'867.97
Bénéfice / perte reporté	73'328.34	62'081.60
Bénéfice / perte de l'exercice	2'066.18	11'246.74
TOTAL :	271'800.74	248'515.82

COMPTE DE PERTES ET PROFITS	PRODUITS
	2020
Cotisations	6'684.00
Contrôle du miel	8'971.50
Vente de miel	13'590.50
Autre vente et location	290.00
Subventions	76'142.50
Ecolage cours débutants	32'975.00
TOTAL :	138'653.50

	CHARGES
	2020
Frais généraux, administratif	3'109.35
Assemblée générale & SAR	370.00
Assemblée SAR	0.00
Comité et vacation	1'853.00
Achat de miel	13'590.50
Expositions et promotions	13'178.42
Vulgarisations et formation	96'541.55
Label	7'944.50
Bénéfice net au 31.12.2020	2'066.18
TOTAL :	138'653.50

Le président : Quentin Voellinger :

Le caissier : Didier Reymond

3.2 Caisse des acaricides

BILAN	ACTIFS	
	31.12.2020	31.12.2019
Raiffeisen cc 27598.02	29'794.22	35'120.87
Raiffeisen compte sociétaire	43'412.99	43'391.30
Raiffeisen OC 31162	50'000.00	50'000.00
Avoir impôt anticipé	210.12	140.12
Actifs transitoires	194.00	194.00
Stock de marchandises	567.00	951.95
TOTAL :	124'178.33	129'798.24

	PASSIFS	
	31.12.2020	31.12.2019
Créanciers		2'224.20
Fonds acaricides	121'798.60	121'798.60
Bénéfice reporté	5'775.44	2'381.03
Résultat net au 31.12.2020	- 3'395.71	3'394.41
TOTAL :	124'178.33	129'798.24

COMPTE DE PERTES ET PROFITS	PRODUITS
	2020
Produits Vente acaricides	31'762.00
Intérêts créanciers	212.29
Perte nette au 31.12.2020	3'395.71
TOTAL :	35'370.00

	CHARGES
	2020
Achat Marchandises	34'137.95
Frais	847.10
Diminution de stock	384.95
TOTAL :	35'370.00

Le président : Quentin Voellinger :

Le caissier : Didier Reymond

3.3 Budget 2021

COMPTE DE PERTES ET PROFITS	Comptes	Budget
	PRODUITS	
	2020	2021
Cotisations	6'684.00	6'900.00
Contrôle du miel	8'971.50	4'600.00
Vente de miel	13 590.50	2'000.00
Autre vente et location	290.00	800.00
Subventions	76'142.50	70'000.00
Ecolage cours débutants	32'975.00	26'000.00
TOTAL :	138'653.50	110'300.00

	Comptes	Budget
	CHARGES	
	2020	2021
Frais généraux, administratif	3'109.35	3'300.00
Assemblée générale et SAR	370.00	500.00
Comité et vacation	1'853.00	2'000.00
Achat de miel	13'590.50	2'000.00
Expositions et promotions	13'178.42	10'000.00
Vulgarisations et formation	96'541.55	87'500.00
Label	7'944.50	6'500.00
Bénéfice net	2'066.18	1'000.00
TOTAL :	138'653.50	112'800.00

Le président : Quentin Voellinger :

Le caissier : Didier Reymond

3.4 Rapport de la commission de vérification des comptes

Suivant le mandat confié par l'assemblée générale des délégués de la Fédération Vaudoise d'Apiculture (ci-après FVA), la Commission de vérification des comptes s'est réunie le 27 janvier 2021 au domicile du caissier, M. Didier Reymond, à Cugy. La Commission est composée de M. Ernest Jossi de la section de Moudon et de André Amiet de la société du Nord Vaudois. Elle a procédé au contrôle des comptes de la FVA pour l'exercice 2020, ainsi que des comptes de la caisse des acaricides.

Comptes de la FVA :

La Commission a effectué un examen général du bilan, puis une série de contrôles ciblés parmi les pièces comptables présentées. Toutes nos vérifications ont permis de constater la parfaite exactitude des écritures. Le caissier a répondu de manière précise à toutes nos questions. Le caissier fait également preuve d'anticipation en affectant aux réserves des montants en tenant compte des dépenses à venir.

Les pièces justificatives des avoirs CCP et BCV ont également été contrôlées.

Les soldes de chaque compte sont certifiés exacts et correctement référencés.

L'exercice 2020 laisse apparaître un bénéfice de CHF 2'066.18

Compte de la caisse des acaricides :

Les comptes de la caisse des produits acaricides ont été analysés de la même manière. Tous les pointages effectués démontrent une comptabilité tenue avec précision, rigueur et sérieux.

La fortune se monte à CHF 124'178.33, le bénéfice de l'exercice à CHF 3'395.71. Le montant du stock de produits est de CHF 567.00

En conséquence de ce qui précède, nous tenons d'abord à remercier et à féliciter M. Didier Reymond pour la qualité et la précision de son travail. La commission vous propose d'adopter les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés et d'en donner décharge au Caissier, au Comité de la FVA et à la Commission de vérification.

Cugy, le 27 janvier 2020.

La Commission de vérification des comptes

Pour la section de Moudon
Ernest Jossi

Pour la section du Nord Vaudois
André Amiet

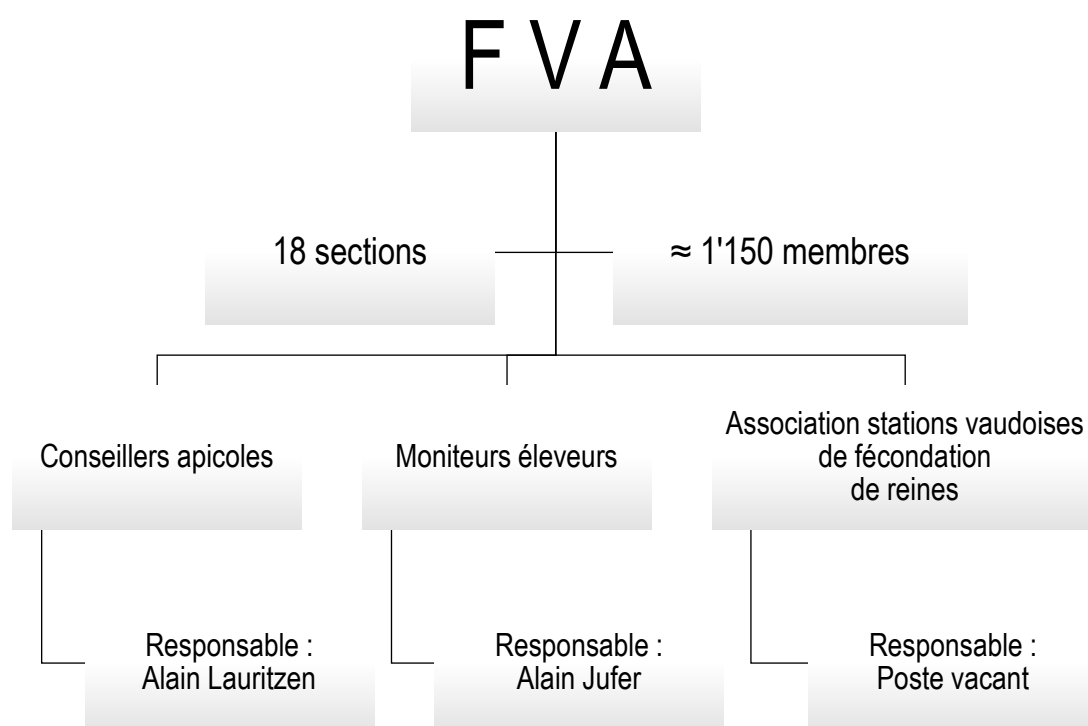
4 Parole aux invités

4.1 Najla Naceur - cheffe de la section stratégie et suivi – DGE

Madame Naceur, ayant interrogé M. Daniel Cherix, nous a fait part du message suivant relatif au frelon asiatique :

- 1.- Éviter de mettre des pièges en début de saison cela n'a aucun impact et serait même négatif car les jeunes reines de frelons asiatiques sont très compétitives entre elles et s'éliminent en partie.
- 2.- L'activité de prédation des frelons asiatiques, quand ils sont présents dans une région, démarre vraiment début août. C'est le moment pour passer 30 minutes au moins tous les 2 à 3 jours ou au minimum une fois par semaine (de préférence entre 12h et 13h) à observer l'entrée des ruches et découvrir si des frelons asiatiques sont présents.
- 3.- Envoyer les photos de tout spécimen suspect à info@apiservice.ch ou à daniel.cherix@unil.ch (pour le canton de Vaud)

5 Organisation de la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture



5.1 Composition du comité

Président	VOELLINGER Quentin Chemin du Publoz 38a 1070 Puidoux	president[at]apiculture.ch	079 290 08 17
Caissier	REYMOND Didier Chemin du Crêt 3a 1053 Cugy	caissier[at]apiculture.ch	079 745 42 20
Vulgarisation Vice-président	LAURITZEN Alain Chemin des Crocus 7 1073 Mollie-Margot	vulgarisation[at]apiculture.ch	078 936 37 27
Secrétaire	ULDRY Sylvain Champ Franc 1 1610 Vuibroye	secretaire[at]apiculture.ch	079 344 27 18
Promotion Expositions	HERITIER Amélie Chemin des Emptoz 10 1807 Blonay	promotion[at]apiculture.ch	079 240 82 51

Pages 30 à 38 : les listes qui suivent dans le rapport original ne sont pas publiées sur le site internet de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture, cela pour éviter la reprise d'adresses email et de numéros de téléphone qui pourraient être destinés à des envois publicitaires. Merci de vous adresser à un membre du comité FVA en cas d'intérêt (point 5.1).

5.2 Président des sections

5.3 Caissiers des sections

5.4 Secrétaires de sections

5.5 Contrôleurs du miel

5.6 Conseillers apicoles

5.7 Moniteurs éleveurs

5.8 Membres honoraires

5.9 Chronologie des présidents de la FVA

Chronologie du comité de la FVA

Chronologie des délégués SAR

Chronologie des présidents de la FSSA - apisuisse

Présidents de la FVA

1908 - 1911	FONTANNAZ	Lucien	La Croix-sur-Lutry
1911 - 1913	BORGEAUD	Emile	Orny
1913 - 1916	MAYOR	Arnold	Novalles
1916 - 1919	BORGEAUD	Emile	Orny
1919 - 1921	PORCHET	Ami	Ropraz
1921 - 1924	VALET	Arthur	Morges
1924 - 1929	PIOT	John	Pally
1929 - 1941	FRANKHAUSEN	Edouard	Territet
1941 - 1948	SOAVI	Marcel	Gingins
1948 - 1954	GONET	Auguste	Vuarrenge
1954 - 1958	THURLER	Joseph	Pully
1958 - 1959	MOTTIER	Pierre-Philippe	Marcelin
1959 - 1968	SUEUR	Gustave	Corcelles-près-Concise
1968 - 1971	FELIX	Daniel	Apples
1971 - 1977	LECHAIRE	Marc	Lausanne
1977 - 1982	STEIGER	Robert	Savigny
1982 - 1987	BOVY	Fernand	Le Vaud
1987 - 1989	STETTLER	Jean-Pierre	Vufflens-la-Ville
1989 - 1994	PIDOUX	René	Forel-sur-Lucens
1994 - 1996	DUBOIS	Pierre	Bex
1996 - 2006	TENTHOREY	Jean-Michel	Dompierre
2006 - 2009	ROSSIER	Jean-Claude	Saint-Martin
2009 - 2016	TROXLER	Jakob	Le Vaud
2016 - 2019	PASCHE	André	Ferlens
2019 -	VOELLINGER	Quentin	Puidoux

Comité de la FVA

1908 - 1911	BESUCHET	Charles	Orbe
1908 - 1911	DUBOUX	Eugène	Grens
1911 - 1914	BERGER	Henri	Mont-sur-Rolle
1911 - 1919	LAESSER	Ernest	Chavannes-sur-Moudon
1914 - 1919	BORGEAUD	Emile	Orny
1915 - 1916	AUBERSON	C.	Saint-Cergue
1916 - 1918	ZWAHLEN	R.	Duillier
1916 - 1918	DE SIEBENTHALER	A.	Fontanney-sur-Aigle
1918 - 1918	CLEMENT	Numa	Yverdon
1918 - 1921	PORCHET	Ami	Ropraz

5.9

Chronologie des présidents de la FVA

Chronologie du comité de la FVA

Chronologie des délégués SAR

Chronologie des présidents de la FSSA - apisuisse

Comité de la FVA (suite)

1919 - 1922	PECLARD	Elie	Bex
1919 - 1924	VALET	Arthur	Morges
1921 - 1924	MAGES		Payerne
1922 - 1925	COURVOISIER	A.	Trélex
1924 - 1927	GRANDCHAMP	A.	Lausanne
1925 - 1911	RACCOURSIER	O.	Chavannes-sur-Moudon
1927 - 1913	FRANKHAUSEN	Edouard	Territet
1929 - 1916	SAVARY	Emile	Sédeilles
1929 - 1941	DELUCHE	Alfred	Gingins
1938 - 1940	CHABANEL	A.	Lausanne
1940 - 1943	MICHAUD	Alfred	La Sarraz
1941 - 1948	SOAVI	Marcel	Ginigins
1941 - 1947	VUAGNIAUX	Edouard	Chavornay
1943 - 1946	NICOD	Albert	Brenles
1946 - 1958	THURLER	Joseph	Pully
1947 - 1959	MOTTIER	Pierre-Philippe	Marcelin
1948 - 1954	GONET	Auguste	Vuarrenge
1954 - 1958	GOLAY	Georges	Cossonay
1958 - 1963	BOVEY	Robert	Romanel-sur-Lausanne
1958 - 1968	SUEUR	Gustave	Corcelles-près-Payerne
1959 - 1971	FELIX	Daniel	Apples
1963 - 1975	BORGEAUD	Paul	Echallens
1967 - 1977	LECHAIRE	Marc	Lausanne
1968 - 1969	AUBERT	Georges	Coppet
1969 - 1976	PAROZ	Adrien	Vevey
1971 - 1983	GUILLET	Jean-Pierre	Pully
1971 - 1982	STEIGER	Robert	Savigny
1975 - 1987	BOVY	Fernand	Le Vaud
1976 - 1988	COCHARD	Jean-Paul	Cronay
1977 - 1989	STETTLER	Jean-Pierre	Vufflens-la-Ville
1982 - 1994	PIDOUX	René	Forel-sur-Lucens
1983 - 1994	BOO	Charles	Flendruz
1987 - 1996	DUBOIS	Pierre	Bex
1988 - 1992	VIRET	François	Rossens
1989 - 1993	POLO	Patrick	Villeneuve
1992 - 2003	ROETHLISBERGER	Jean-Louis	Gland
1993 - 1999	MAGENAT	Antoine	Poliez-le-Grand
1994 - 1997	HEUSELMANN	Reimar	Penthaz

5.9 Chronologie des présidents de la FVA

Chronologie du comité de la FVA

Chronologie des délégués SAR

Chronologie des présidents de la FSSA - apisuisse

Comité de la FVA (suite)

1994 - 2006	TENTHOREY	Jean-Michel	Dompierre
1996 - 2008	CHERPILLOD	Bernard	Lausanne
1997 - 2009	ROSSIER	Jean-Claude	Saint-Martin
1999 - 2011	GEISSBUEHLER	Henri	Constantine
2003 - 2015	ERISMANN	Ruth	Gossens
2006 - 2016	TROXLER	Jakob	Le Vaud
2008 - 2020	GOLAY	Christine	Echandens
2009 - 2019	PASCHE	André	Ferlens
2011 - 2017	PANCHAUD	Samuel	Poliez-le-Grand
2015 - 2018	TSCHUY	Marianne	Nyon
2016 -	VOELLINGER	Quentin	Puidoux
2017 -	REYMOND	Didier	Cugy
2018 -	LAURITZEN	Alain	Mollie-Margot
2019 -	ULDRY	Sylvain	Vuibroye
2020 -	HERITIER	Amélie	Blonay

5.9

Chronologie des présidents de la FVA**Chronologie du comité de la FVA****Chronologie des délégués SAR****Chronologie des présidents de la FSSA - apisuisse****Délégués SAR**

P = ont été présidents

1916 - 1948	SCHUMACHER	Ferdinand		Saint-Sulpice
1916 - 1945	MAGENAT	Justin		Renens
1916 - 1946	MAYOR	Arnold	P	Novalles
1945 - 1960	VALET	Arthur		Morges
1946 - 1961	SOAVI	Marcel		Ginigins
1948 - 1962	GONET	Auguste	P	Vuarrenge
1960 - 1975	BOVEY	Robert	P	Romanel-sur-Lausanne
1961 - 1976	MERMINOD	Auguste		Payerne
1963 - 1971	BASSIN	Edmond		Marchissy
1971 - 1983	PAROZ	Adrien	P	Vevey
1976 - 1988	LECHAIRE	Marc		Lausanne
1983 - 1996	COCHARD	Jean-Paul		Cronay
1988 - 1992	BOO	Charles		Flendruz
1992 - 2003	BOVY	Fernand		Le Vaud
1996 - 2004	ROETHLISBERGER	Jean-Louis		Gland
2003 - 2005	TENTHOREY	Jean-Michel		Dompierre
2005 - 2006	HAUSELMANN	Reimar		Penthalaz
2006 - 2015	ZAUGG	Ulrich		Cottens
2015 - 2017	GRANDJEAN	Mélanie		Payerne
2018 -	DROZ	Benoît		Berne

Présidents de la Fédération Suisse des Sociétés d'Apiculture - apisuisse

1990 - 1996	COCHARD	Jean-Paul	Cronay
2009 - 2015	TROXLER	Jakob	Le Vaud

6. Inspectorat

LISTE DES INSPECTEURS DES RUCHERS EN 2021

INSPECTEUR CANTONAL :

CROZET Franck - Rue du Bourquin 30 - 1306 Daillens

021 862 90 78

079 815 71 20

franck.crozet@vd.ch

INSPECTEUR CANTONAL SUPPLEANT:

079 420 78 73

SCHMID Alain - Rue des Italiens 9B - 1308 La Chaux

alain.schmid@vd.ch

AIGLE

Responsable : GUILLET Frédéric - Rue de Chotron 3 - 1845 Noville

021 968 11 55

079 505 92 44

MAMIN Pierre-Alain - Route de Gryon 8 - 1880 Bex

024 463 29 27

079 290 07 08

GUILLET Gaël - Rue de Chotron 3 - 1845 Noville

079 359 35 51

ZUERCHER Albert - Grange du Bras 2 - 1845 Noville

021 960 21 86

079 270 06 30

albert.zurcher@bluewin.ch

BROYE-VULLY

Responsable : TENTHOREY Jean-Michel - Chemin de Cotey 5 - 1682 Dompierre

026 652 29 37

079 335 22 87

jean-michel.tenthorey@vd.ch

Communes : Avenches - Champtauroz - Chevroux - Corcelles près Payerne - Cudrefin - Curtilles - Dompierre - Faoug - Grandcour - Henniez - Lovatens - Lucens - Missy - Payerne - Prevonloup - Trey - Treytorrens - Valbroye - Villars le Comte - Villarzel - Vully les Lacs

BROYE-SUD

Responsable: PEGUIRON Steeve - Chemin du Clos-Derrey 16 - 1614 Granges (Veveyse)

079 905 64 01

steeve.peguiron@gmail.com

TENTHOREY Jean-Michel - Chemin de Cotey 5 - 1682 Dompierre

026 652 29 37

079 335 22 87

jean-michel.tenthorey@vd.ch

Communes : Bussy sur Moudon - Chavannes sur Moudon - Corcelles le Jorat - Hermenches - Moudon - Ropraz - Rossenges - Syens - Vucherens - Vulliens

GROS-DE-VAUD

Responsable : PERRIER Alain - Chemin de la Combaz 6 - 1041 Poliez-le-Grand

021 881 48 85

079 453 97 50

alain.perrier@bluewin.ch

FÜLLEMANN Alain - Chemin de la Marionnaz 3 - 1054 Morrens

079 449 37 87

alain.fullemann@hotmail.ch

ROULIN Jean-Marc - Route d'Oulens 7 - 1376 Eclagnens

021 882 15 56

LAUSANNE ET OUEST-LAUSANNE

Responsable : SCHMID Alain - Rue des Italiens 9B - 1308 La Chaux

079 420 78 73

alain.schmid@vd.ch

LAVAUZ-ORON

Responsable : PASQUIER Bernard - Chemin du Jordils 8 - 1807 Blonay

079 216 18 11

ins.pasquier@gmail.com

MORGES

Responsable : **SCHMID Alain - Rue des Italiens 9B - 1308 La Chaux** **079 420 78 73**
alain.schmid@vd.ch
BRUNET François - Grand-Rue 10 - 1315 La Sarraz **078 696 40 92**
francoisbrunet@mielsbrunet.ch

NYON

Responsable : **TREBOUX Anne - Chemin du Sétif 13 - 1269 Bassins** **079 248 35 62**
anne.treboux@bluewin.ch
KLINKENBERGH Dominique - Haut des Bossons Audry 10 - 1273 Arzie 022 366 33 91 **079 228 66 58**
d.klinkenbergh@bluewin.ch

RIVIERA

Responsable : **PEGUIRON Steeve - Chemin du Clos-Derrey 16 - 1614 Granges (Veveyse)** **079 905 64 01**
steeve.peguiron@gmail.com

Communes : Blonay - Chardonne - Corseaux - Corsier sur Vevey - Jongny - La Tour de Peilz - Montreux - Saint Lègier la Chiésaz
Vevey - Veytaux

PAYS D'ENHAUT

Responsable: **PFUND Yves - Route du Vallon 13 - 1854 Leysin** **079 952 54 84** **079 237 41 41**
yves.pfund@vd.ch

Communes : Château-d'Oex - Rossinière - Rougemont

JURA-NORD VAUDOIS

Jura-Nord Vaudois – 1 :

Responsable : **AJVAZI Nexhmedin - Route de Valeyres 16 - 1350 Orbe** **024 441 21 26**
api-ajvazi@bluewin.ch

Communes : Croy - Juriens – La Praz – L'Abbaye – Le Chenit – Le Lieu – Premier – Romainmôtier-Envy – Vallorbe – Vaulion

Jura-Nord Vaudois – 2 :

Responsable : **AJVAZI Brahim - Route de Valeyres 2 D - 1350 Orbe** **079 755 44 86**
bajvazi@bluewin.ch

Communes : Agiez – Arnex-sur-Orbe – Ballaigues – Baulmes – Bavois – Bofflens – Bretonnières – Champvent (Essert, Villars)
Chavornay – Ependes – L'Abergement – Les Clées – Lignerolle – Method – Montcherand – Orbe Rances – Sergey – Suchy
Valeyres-sous-Rances

Jura-Nord Vaudois – 3 :

Responsable : **MERMOD Willy - Chemin des Adreys 12 - 1450 Sainte-Croix** **079 446 67 09**
jw.mermod@bluewin.ch

Communes : Belmont-sur-Yverdon – Bioley-Magnoux – Bonvillars – Bullet – Chamblon – Champagne – Chavannes-le-Chêne
Chêne-Pâquier – Cheseaux-Noréaz – Concise – Corcelles-près-Concise – Cronay – Cuarny – Demoret – Donneloye (Prahins) Fiez
– Fontaines-sur-Grandson – Giez – Grandevent – Grandson – Mauborget – Molondin – Montagny-près-Yverdon – Mutruz – Novalles
– Onnens – Orges – Orzens – Pomy – Provence – Rovray – Sainte-Croix – Suscevaz – Tévenon – Treykovagnes – Ursins – Valeyres-
sous-Montagny – Valeyres-sous-Ursins – Villars-Epeney – Vugelles-la-Mothe – Vuiteboeuf – Yverdon-les-Bains (Gressy) – Yvonand

Avec nos chaleureux remerciements à Remy Destraz, pour la page de titre

www.apiculture.ch

Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture

Vuibroye, novembre 2021 - b

Le secrétaire : Sylvain Uldry

